

AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE
SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE TUNIS
- Brèves économiques de Tunisie et de Libye -
Semaine du 11 au 15 mai 2020

Tunisie :

- Le gouvernement a accéléré les mesures de déconfinement ciblé ; selon le chef du gouvernement, le financement externe du budget en 2020 devrait au moins doubler.
- L'agence de notation financière Fitch Ratings a dégradé la notation de la Tunisie à « B », assortie des perspectives « stables ».
- Des mesures commerciales mises en place en Tunisie depuis le 21 avril 2020 pourraient constituer une barrière non tarifaire ; la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) a été retardée au 1^{er} janvier 2021.
- La Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) prévoit une récession de -2,5% en Tunisie en 2020.
- Le ministère des finances a lancé une plateforme en ligne permettant de recevoir les demandes des entreprises sinistrées par la crise sanitaire visant à bénéficier des mesures de soutien gouvernementales.
- Le chef du gouvernement M. Elyes Fakhfakh a annoncé le 12 mai 2020 des mesures en faveur du secteur agricole.
- L'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) a adopté deux accords conclus avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD).

Libye :

- Le ministère de l'Education a annoncé la reprise progressive des activités scolaires pour 2 mois à partir du 13 juin 2020 ; le Centre de lutte contre les maladies a annoncé la mise en place d'un dépistage aléatoire pour déterminer le sort du couvre-feu.
- L'Audit Bureau a discuté des exigences pour achever l'audit international de la Banque centrale de Libye (BCL) avec les Nations Unies.

TUNISIE

- Le gouvernement tunisien a accéléré les mesures de déconfinement ciblé ; selon le chef du gouvernement, le financement externe du budget de l'année 2020 devrait au moins doubler.

1 032 cas de contamination au covid-19 et 45 décès ont été confirmés en Tunisie au 13 mai 2020 selon le ministère de la Santé. Aucun nouveau cas n'a été enregistré depuis le 8 mai 2020. Dans ce contexte, la présidence de la République a annoncé le 13 mai 2020 la réduction de la durée du couvre-feu (de 23h à 5h, contre 20h à 6h précédemment), qui entre en vigueur le soir même. De plus, le ministère du Commerce a annoncé le 9 mai 2020 la réouverture d'un certain nombre de commerce et petits-métiers, à partir du 11 mai 2020, notamment les salons de coiffure, de beauté, les magasins de prêt à porter et de chaussures, les friperies, et les petits et moyens centres commerciaux. La ministre auprès du chef du gouvernement chargée des Grands projets nationaux, Mme Lobna Jeribi, a annoncé le 14 mai 2020, que les grandes surfaces de distribution, hypermarchés et centres commerciaux rouvriront également à partir du 15 mai, et que les seniors (plus de 65 ans) et les enfants de moins de 15 ans ne seront plus concernés par le confinement ciblé à partir du 18 mai.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a mobilisé une enveloppe de près d'1 M USD pour fournir à la Tunisie des équipements médicaux de protection et des tests de dépistage du coronavirus, selon le représentant de l'OMS en Tunisie M. Yves Souteyrand. 5 000 tests diagnostiques, 220 000 masques, 27 000 paires de gants dédiés au personnel de la santé ont été ainsi délivrés aux autorités tunisiennes. L'enveloppe sera affectée en outre à la formation continue et au développement de stratégies pour prendre en charge les personnes contaminées et les cas suspects, ainsi qu'à l'aménagement des hôpitaux. Malgré les financements mobilisés par la communauté internationale pour la Tunisie dans le contexte du covid-19, le ministre des finances M. Nizar Yaiche, a déclaré le 11 mai 2020 que « cette année sera difficile » pour « le budget de l'Etat ». De plus, dans un entretien accordé à France 24 le 12 mai 2020, le chef du gouvernement M. Elyes Fakhfakh a expliqué que la récession pourrait être pire qu'annoncée (-4,3% en 2020 selon le FMI), en fonction de l'évolution de la situation économique mondiale. Selon lui, le financement externe du budget, évalué initialement à près de 8 Mds TND en 2020, devrait au moins doubler.

- L'agence de notation financière Fitch Ratings a dégradé la notation de la Tunisie à « B », assortie des perspectives « stables ».

L'agence de notation financière Fitch Ratings a décidé, le 12 mai 2020, de [dégrader la note de défaut émetteur à long terme de la Tunisie](#) de « B+ » à « B », assortie de perspectives « stables ». Fitch Ratings justifie cette décision par l'aggravation des déséquilibres macroéconomiques en Tunisie et par la détérioration des trajectoires des dettes extérieure et publique en raison de la crise du Covid-19. En effet, selon l'agence, l'économie tunisienne connaîtra en 2020 sa plus forte contraction jamais enregistrée, tandis que le déficit courant se stabilisera à -9% du PIB en 2020. Fitch Ratings estime que le coup porté au commerce mondial, à l'industrie et au tourisme par le choc lié à la pandémie affectera gravement l'économie tunisienne. Le choc entraînera l'arrêt de la plupart des activités du secteur du tourisme, mettant en péril environ 10% des emplois existants, selon les estimations officielles. La contraction de l'économie mondiale en 2020 pèsera en outre sur les transferts de fonds et sur les exportations manufacturières, principalement l'automobile et le textile. L'agence estime que les besoins bruts de financement extérieur de la Tunisie seront élevés, à 16% du PIB par an en 2020-2021. Enfin, le déficit budgétaire se creusera pour la 1^{ère} fois en 4 ans, à -4,7% du PIB en 2020, après -3,9% du PIB en 2019 (alors que le gouvernement tablait sur un déficit de -3% du PIB pour 2020).

- Des mesures commerciales mises en place en Tunisie depuis le 21 avril 2020 pourraient constituer une barrière non tarifaire ; la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) a été retardée au 1^{er} janvier 2021.

Depuis le 21 avril 2020, certains produits (dont le fromage, le chocolat et les articles de chocolat) requièrent une autorisation d'importation délivrée par le ministère du commerce. Selon l'Union européenne (UE), ces dispositions vont à l'encontre de l'accord d'association de 1995 entre l'UE et la Tunisie, et remettent en question les engagements pris par la Tunisie auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En l'absence des cahiers des charges à l'importation, ces mesures pourraient constituer une barrière non tarifaire au commerce. En effet, les autorisations d'importation risquent, *de facto*, d'être accordées de façon discrétionnaire par le ministère du commerce. Par ailleurs, le Directeur de la division de l'intégration régionale et du commerce à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) M. Stephen Karingi, a annoncé le 12 mai 2020 que la CEA a décidé de repousser au 1^{er} janvier 2021 la date de la mise en œuvre effective de la ZLECA (prévue initialement le 1^{er} juillet 2020), compte tenu de l'urgence de lutter contre le Covid-19. Pour rappel, le processus de construction de la ZLECA, débuté en 2015, vise à parvenir à la création d'un marché unique à l'échelle du continent africain d'ici 2027, en intégrant les 55 Etats de l'Union africaine. La ZLECA est entrée en vigueur le 30 mai 2019. A ce stade, 54 pays ont signé l'accord et 28 pays l'ont ratifié. Le gouvernement tunisien avait signé l'accord d'adhésion à la ZLECA le 21 mars 2018. L'achèvement du processus d'adhésion de la Tunisie requiert l'adoption de la convention par l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP).

- *La Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) prévoit une récession de -2,5% en Tunisie en 2020.*

Selon les [dernières prévisions](#) de la BERD publiées le 13 mai 2020, le Covid-19 engendrerait une récession de -2,5% en 2020 en Tunisie, (reprise en 2021 estimée à +2,5%). La croissance en 2020 serait freinée par les conséquences économiques des mesures de confinement (les mesures nationales, mais aussi celles appliquées par les principaux partenaires commerciaux de la Tunisie). En particulier, les chaînes d'approvisionnement des industries du textile et de l'habillement, et des pièces automobiles, pourraient être affectées. Les perspectives médiocres dans les secteurs du tourisme et des transports seraient aggravées par une contraction de l'activité agricole (suite aux faibles précipitations en janvier et février) et une baisse des flux mondiaux d'investissements directs étrangers. *A contrario*, la BERD estime que la baisse des cours mondiaux du pétrole et les réformes devant être mises en œuvre dans le cadre d'un (probable) nouveau programme du FMI devraient soutenir l'économie tunisienne. Les prévisions de la BERD apparaissent optimistes par rapport à celles du FMI (-4,3% selon son [dernier rapport](#)).

- *Le ministère des finances a lancé une plateforme en ligne permettant de recevoir les demandes des entreprises sinistrées par la crise sanitaire visant à bénéficier des mesures de soutien gouvernementales.*

Le ministère des finances a lancé une [plateforme en ligne](#) permettant de réceptionner les demandes des entreprises sinistrées par la crise sanitaire. Les entreprises en difficulté doivent déposer leurs demandes de soutien au plus tard le 30 mai 2020 (la plateforme étant opérationnelle depuis le 9 mai). Ces demandes visent à pouvoir bénéficier des mesures de soutien fiscales et financières instaurées par le décret-loi 2020-6 du 16 avril 2020, comme la prolongation des délais des déclarations des impôts, la création d'un dispositif de garantie des prêts octroyés aux entreprises et aux secteurs impactés, et le soutien aux PME pour la préservation des emplois. Les critères d'éligibilité sont les suivants : l'entreprise ne doit pas être en cessation d'activité avant fin février 2020 ; elle ne doit pas être soumise aux procédures de redressement judiciaire ; la baisse du chiffre d'affaires doit être d'au moins -25% en mars 2020 en glissement annuel (g.a.), ou -40% en avril 2020 en g.a. ; cette baisse doit être directement liée à la situation exceptionnelle résultant du confinement sanitaire ; l'entreprise doit avoir maintenu tous les agents permanents ou ceux en contrats de travail à durée déterminée à la date d'entrée en vigueur du décret-loi ; l'entreprise doit avoir déposé toutes ses déclarations fiscales dont le délai intervient à la fin du mois de février 2020. En parallèle, le Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale (MDICI) a mis en place une [Unité d'Accompagnement pour le Secteur Privé \(UASP Covid-19\)](#) pour appuyer les investisseurs tunisiens et étrangers déjà présents, ainsi que les investisseurs potentiels intéressés par la Tunisie lors du processus de déconfinement. L'objectif est à la fois de centraliser et de coordonner les demandes d'informations et d'assistance. Cette plateforme, gérée par la *Tunisia Investment Authority* (TIA) et l'Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur (FIPA), qui sont sous la tutelle du MDICI, permettra également de mesurer l'impact du Covid-19 sur les entreprises opérant en Tunisie.

- *Le chef du gouvernement M. Elyes Fakhfakh a annoncé le 12 mai 2020 des mesures en faveur du secteur agricole.*

La présidence du gouvernement a publié, le 12 mai 2020, un communiqué de presse dans lequel, le chef du gouvernement, M. Elyes Fakhfakh mentionne vouloir placer le secteur agricole parmi les priorités du plan de relance économique. Le communiqué détaille les mesures suivantes : i/ Le lancement d'un programme national qui permettra de traiter les enjeux fonciers et notamment les projets d'investissements suspendus dans les zones publiques irriguées. ii/ La mise en œuvre d'une stratégie nationale pour la production locale de semences de pommes de terre sur une période de 5 ans, afin d'atteindre l'autosuffisance en semences et de réduire progressivement l'importation. iii/ Un soutien apporté à l'effort de reconstitution du troupeau national de vaches, en octroyant une subvention pour l'acquisition de 5 000 vaches chaque année. L'agriculture est l'un des piliers de l'économie tunisienne. Elle représente 10% au PIB et environ 10% des exportations, attire 8% du total des investissements, et emploie 14% de la main-d'œuvre active.

- *L'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) a adopté deux accords conclus avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD).*

L'ARP a adopté le 12 mai 2020 deux accords conclus le 30 janvier 2020 avec la BIRD : i/ un accord de prêt octroyé par la BIRD en faveur de la Tunisie de l'ordre de 89,2 M EUR. Ce prêt sera alloué au financement du programme d'e-gouvernement afin d'accompagner la transformation numérique des services administratifs ; ii/ un accord de crédit de la BIRD de 66,9 M EUR pour soutenir les *start-up* et les PME innovantes en Tunisie. Il vise la création d'un millier de *start-up* et de 10 000 emplois dans le cadre d'un programme quinquennal.

LIBYE

- *Le ministère de l'Éducation du Gouvernement d'union nationale a annoncé la reprise progressive des activités scolaires sur 2 mois à partir du 13 juin 2020 ; le Centre de lutte contre les maladies a annoncé un dépistage aléatoire pour déterminer du sort du couvre-feu.*

64 cas de contamination au Covid-19 et 3 décès ont été confirmés par le Centre national de lutte contre les maladies en Libye au 14 mai 2020. L'hôpital central de la capitale et les quartiers résidentiels voisins ont été bombardés les 13 et 14 mai 2020, faisant 14 blessés civils. Le ministère de l'Intérieur du Gouvernement d'union nationale (GUN) a accusé l'Armée nationale libyenne (ANL) d'être responsable du bombardement. L'ANL a quant à elle démenti avoir bombardé la zone de l'hôpital. Le ministère de l'Éducation du GUN a annoncé la reprise progressive des activités scolaires sur 2 mois à partir du 13 juin 2020, puis a annoncé le 12 mai 2020 le lancement de la plateforme d'enseignement à distance. Enfin, le Centre de lutte contre les maladies a déclaré le 14 mai 2020 qu'un dépistage aléatoire d'environ 5 000 personnes aurait lieu à Tripoli au cours des 6 prochains jours, dont les résultats détermineront le sort du couvre-feu.

- *L'Audit Bureau a discuté des exigences pour achever l'audit international de la Banque centrale de Libye (BCL) avec les Nations Unies.*

L'Audit Bureau basé à Tripoli a indiqué qu'il avait tenu une vidéoconférence avec le Groupe d'experts libyens des Nations Unies le 6 mai 2020, évoquant : i/ les exigences pour l'achèvement de l'audit international de la BCL et l'importance du respect des lois locales ; ii/ la manière dont les fonds publics sont dépensés et les conditions requises pour des dépenses publiques justes socialement ; iii/ les opérations réglementaires menées par l'Audit Bureau concernant les institutions souveraines (notamment la BCL et la LIA). Les autorités libyennes de l'Est reprochent notamment aux autorités de Tripoli que l'argent pétrolier libyen est dépensé davantage dans l'Ouest que dans l'Est. Le chef du Conseil présidentiel, M. Fayez Al-Sarraj, avait en 2018 appelé l'ONU à organiser un audit indépendant des Banques centrales de l'Ouest et de l'Est avant toute réunification des deux branches. L'audit n'a pas encore été effectué. Dans un entretien le 6 mai 2020, le Président de la LIA, Dr Ali Mahmoud (dont la nomination a été confirmée par un tribunal de Londres le 25 mars 2020), a rappelé que le fonds souverain a notamment entrepris une revue complète des comptes de la LIA et de ses filiales de 2009 à 2019, ainsi qu'une évaluation de l'ensemble des investissements de la LIA (réalisée par Deloitte). La LIA souhaite en outre améliorer sa gouvernance et sa transparence. A cette fin, elle a déjà pris des mesures envers ses filiales (unification des filiales divisées, modifications des conseils d'administration et des statuts, rapports de performance réguliers).